

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

Présents : M. Pierre DUCERF, Mme Françoise BERTHIER, M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, Mme Marie-Pierre BERNARD, M. David BONNET, Mme Chantal VOLAN, M. Yves GATEAUD, M. Régis TOURNUS, M. Jacques BOULOGNE M. Julien GUENARD, M. Frédéric PRIEST.

Excusés : Mme Lourdès DA COSTA, M. Edouard DUCERF.

Secrétaire de séance : Mme Françoise BERTHIER.

-=-=-=-=-=-

Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2017

009/2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Françoise BERTHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Pierre DUCERF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	24 682.84 €			1 917.99 €	24 682.84 €	1 917.99 €
Opérations de l'exercice	19 575.06 €	38 832.22 €	17 342.33 €	23 505.78 €	36 917.39 €	62 338.00 €
TOTAUX	44 257.90 €	38 832.22 €	17 342.33 €	25 423.77 €	61 600.23 €	64 255.99 €
RESULTATS DE CLOTURE	5 425.68 €			8 081.44 €		2 655.76 €

2°) - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2017

010/2018

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au Compte de Gestion **Assainissement** de Mme l'Inspecteur du Trésor à la Trésorerie de Charolles, correspondant aux résultats du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Françoise BERTHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Pierre DUCERF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	207 108.39 €			75 594.59 €	207 108.39 €	75 594.59 €
Opérations de l'exercice	98 920.79 €	320 168.52 €	409 547.00 €	520 908.80 €	508 467.79 €	841 077.32 €
TOTAUX	306 029.18 €	320 168.52 €	409 547.00 €	596 503.39 €	715 576.18 €	916 671.91 €
RESULTATS DE CLOTURE		14 139.34 €		186 956.39 €		201 095.73 €

2°) - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation Compte de Gestion COMMUNE 2017**012/2018**

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au Compte de Gestion **Commune** de Mme l'Inspecteur du Trésor à la Trésorerie de Charolles, correspondant aux résultats du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion.

Indemnités des agents recenseurs**013/2018**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour rémunérer les agents recenseurs (recensement de la population effectué du 18 janvier 2018 au 17 février 2018).

Une dotation forfaitaire sera versée par l'Etat à la commune pour un montant de 1567 € (soit – 295 € par rapport à 2013) ; mais celle-ci reste libre du choix de rémunération pour chacun de ses agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu le nombre d'heures effectuées, les kilomètres parcourus et le travail réalisé :

DECIDE d'accorder :

- à Mme Bernadette GIRARDON la somme de 950 €
- à Mme Geneviève FONTAINE la somme de 1050 €

Ces rémunérations seront soumises aux retenues sociales obligatoires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la modification du tableau des effectifs des emplois permanents dans les conditions suivantes à compter du 20 avril 2018 :

Création de poste

- Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)